



DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
MAIRIE DE AURIAC-LAGAST

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 mai 2026**

Date de la convocation : 12 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit mai à 20 heures 00

Le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Valérie BEDOUET LONG, Maire.

Présents : Charles ADOLPHE, Odile ASTOR, Samuel BARTHES, Serge BONNEFILLE, Dimitri BOUDOU, Françoise COMPAGNO CARIGNANO, Hugo DEJEAN, Mélanie GINESTE, Geneviève NOUYRIGAT, Emma SINGLA

Absents :

Emma SINGLA a été élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23
avril 2026**

OBJET DES DELIBERATIONS :

Revalorisation des tarifs et durée de concession au cimetière communal
--

Mme la maire expose au conseil municipal que la dernière délibération fixant les tarifs et durée de concessions du cimetière remonte au 31 mai 1974, soit à plus de 50 ans et que compte-tenu des nouvelles réglementations environnementales et du coût croissant d'entretien des cimetières, il convient d'actualiser les tarifs des concessions.

Il convient également de revoir la durée des concessions. En effet, les concessions perpétuelles disparaissent car la procédure de reprise en cas d'abandon est lourde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **De fixer** le tarif d'une concession à un montant de 300,00 €, pour une durée de 30 ans
- **D'appliquer** ce nouveau tarif à compter de la date de la présente délibération
- **De limiter** la taille de la concession à 3 mètres de large et à 7,50 m²

Révision des tarifs de location de la salle des fêtes

Délibération ajournée.

Fixation des montants des loyers des appartements communaux de l'ancien presbytère

Mme la maire expose au conseil municipal que deux appartements ont été entièrement rénovés dans le bâtiment de l'ancien presbytère et qu'ils seront disponibles à partir du mois de juin 2026.

Les baux seront établis selon les règles fixées par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée et par le décret n° 2015-587 du 29 mai 2015 relatifs au contrat type de location de logements à usage de résidence principale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Logement	Surface en m²	Classement	Remarques	Loyer voté
Logement 1	43	T2	Meublé	360,00 € + 30,00 € de charges
Logement 2	45	T2	Non meublé	320,00 € + 30,00 € de charges

Ces loyers seront indexés sur l'indice de référence

Solution mutualisée pour l'emploi d'un Délégué à la Protection des données (DPO)

Mme la maire expose au conseil municipal qu'à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées sont obligées de disposer d'un Délégué à la Protection des données (DPO).

Ce délégué ne doit pas être un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Par ailleurs, Mme la maire fait part de l'offre de mutualisation envoyée à la collectivité par le SMICA.

Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle.

Pour information, pour l'année 2026, le montant de la cotisation sera de : 450,00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'accepter** la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un Délégué à la Protection des données
- **De s'engager** à payer la cotisation décidée chaque année par le Comité Syndical
- **D'autoriser** Mme le maire à signer toutes les pièces administratives liées à cette affaire et à procéder aux formalités nécessaires

Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
--

Mme la maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner les membres de la Commission Communal des Impôts Directs (CCID).

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Par la suite, les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, seront désignés par le Directeur départemental des finances publiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **De désigner** les contribuables suivants :

MOREL	Blandine	CFE
PORTAL	Colette	CFE
CAZALS	Jean-Charles	CFE
LATIEULE	Yves	TF
VEYRAC	Frédéric	TF
GARRIGUES	Olivier	TF
AZEMAR	Antonin	TF
JOULIE	Rémi	TF
LABIT	Marie-Andrée	TF
THUBIERES	Lionel	TF
ASTOR	Jérôme	TF
GALTIER	Christophe	TF
MALET	Pierre	TF
SERIN	Cédric	TF
ALVERNHE	Eric	TF
SERIN	Etienne	THRS
GINESTE	Pierre	THRS
BARTHE	Patrice	THRS
MAUREL	Philippe	THRS
BALDET	Aline	THRS
GIRARD	Serge	THRS
BOUDOU	Didier	THRS
GRIMAL	Mathieu	THRS
MUNERATTO CORIOL	Jean-François	THRS

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

TF : Taxe Foncière

THRS : Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
--

Mme la maire expose au conseil municipal que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il convient de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **De désigner** en qualité de représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes du Réquistanais :
 - ↳ Mme BEDOUET LONG Valérie
 - ↳ Mme NOUYRIGAT Geneviève
- **De notifier** la présente délibération à la Communauté de communes du Réquistanais

Désignation d'un référent santé environnement auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Madame la maire expose au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au conseil municipal de désigner un référent santé environnement auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Cette personne sera l'interlocuteur privilégié de l'ARS en cas de besoin ou d'urgence sanitaire sur la commune d'Auriac-Lagast, tout particulièrement dans les domaines du moustique tigre, de l'ambrosie et des chenilles processionnaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **De désigner** en qualité de référent santé environnement auprès de l'Agence Régionale de Santé :
 - ↳ Mme BEDOUET LONG Valérie

Transfert de la subvention de fonctionnement attribuée à l'Association Vélo Histoire Tourisme vers l'Association A l'Auriac'Afé

Madame la maire expose au conseil municipal que l'association Vélo Histoire Tourisme ne souhaite plus bénéficier de la subvention d'un montant de 200,00 € et qu'il convient de verser cette subvention à une autre association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **De transférer** la subvention d'un montant de 200,00 € initialement prévue à l'association Vélo Histoire Tourisme vers l'association A l'Auriac'Afé

QUESTIONS DIVERSES

- Cimetière : faire une photo aérienne du cimetière avec un drone et mettre à jour toutes les concessions. Problème de trous dans un mur.
Tri des déchets au cimetière : mettre un compost et une poubelle pour le recyclage
- Salle des fêtes : actualiser le règlement intérieur de la salle des fêtes et le donner à chaque location.
Mettre en rouge le paragraphe sur les factures à rembourser en cas de dégâts.
Sortir les chiffres de combien coûte la salle des fêtes : fioul, électricité, contrôle extincteurs...
Se renseigner pour la caution auprès de la Trésorerie

- Commission communale appartements : Valérie BEDOUET LONG, Geneviève NOUYRIGAT et Serge BONNEFILLE.
Prévoir un règlement intérieur.
- Commission communication : compte-rendu de la rencontre avec le SMICA. Voir le module salle des fêtes proposé par le SMICA. Le SMICA viendra présenter la protection des données. Dire oui quand ils appellent.
Voir combien de SPAM dans la messagerie de la mairie.
La commission va reprendre rendez-vous avec le SMICA pour le site.
- ADMR : Mélanie GINESTE intègre les réunions de l'ADMR. Assemblée Générale en juin.
- Projet de réunir les chasseurs d'Auriac-Lagast et de Durenque
- Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 5 juin 2026 à 20h00 pour les élections sénatoriales

FIN DE REUNION

La secrétaire de séance



La maire




A



